



DOSSIER D'INSCRIPTION 2020

Le jeune

Nom : Prénom :

Date de naissance : âge : Mail :

Adresse :

Code postal..... Ville :

Mère Nom, prénom

Adresse si différente de celle du jeune

Code postal..... Ville :

Tél (domicile): Tél (travail)

Père Nom, prénom :

Adresse si différente de celle du jeune :

Code postal..... Ville :

Tél (domicile): Tél (travail) :

Renseignements relatifs à votre régime d'allocations familiales

Régime général Régime agricole Autres

Caisse d'appartenance :

Numéro d'allocataire :

Noms et adresses de vos éventuels employeurs :

Mme :

Mr :

Le coût d'une cotisation à l'Adomissile est de 1 €. Elle permet l'accès au sein de l'espace jeunes durant toute une année (du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020).

Je soussigné (é).....responsable légal du jeune

autorise (nom et prénom du jeune).....

- à participer aux activités organisées par les animateurs du secteur jeunesse de Châteaubourg, du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- l'animateur à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé du jeune.

Date :

Lu et Approuvé
Signature



L'Adomissile

Rue des tours carrées, Châteaubourg

Tél : 02 99 00 84 18 ou 06 17 91 09 97

Mail : r.georgeault@chateaubourg.fr



Espace jeunes

Rue des tours carrées

02 99 00 84 18

06 17 91 09 97



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

REGLEMENT INTERIEUR 2020

Le présent document s'adresse aux jeunes accueillis dans la structure. Il définit les règles d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Il est remis à chaque jeune ayant accès à l'Espace Jeunes.

1) PRESENTATION

L'Espace Jeunes est une structure communale à destination des jeunes de 10 à 17 ans.

On y trouve deux accueils : La passerelle (10 - 13ans) et l'Adomissile (13 - 17ans)

Il s'agit d'un lieu de rencontres, d'échanges, de détente et de partage. Cet espace a pour but de proposer aux jeunes des activités, créer des projets, tout en les accompagnants dans leur vie d'adolescents. La structure est gérée par un responsable, présent sur le site en permanence. Le taux d'encadrement légal étant d'un animateur pour 12 adolescents, un ou plusieurs animateurs supplémentaires interviennent à chaque vacance scolaire.

2) MODALITES D'ACCUEIL

Une fiche d'inscription doit être remplie, ainsi qu'une cotisation de 1€ à l'année est demandée.

Une feuille de présence devra être remplie par le jeune à son arrivée et lors de son départ, afin de pouvoir justifier du temps qu'il a passé dans la structure.

Horaires d'ouvertures pour les 10 - 17 ans

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Période scolaire	FERME	FERME	14h - 18h	FERME	19h-22h Soirée à thème, une semaine sur deux	14h - 19h Sur projet
Période vacances scolaire	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h 19h - 22h	FERME

3) REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Il est demandé aux jeunes de respecter les règles de la vie collective, ainsi que le matériel mis à disposition. Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence, non-respect des personnes et du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation (avertissement puis exclusion temporaire ou définitive).

Les adolescents pourront avoir l'usage de tout le matériel mis à leur disposition. Cependant, ils devront faire une demande à l'animateur au préalable pour l'utilisation de certains jeux ou espaces (postes informatiques, accès derrière le bar).

Tout le matériel emprunté devra être respecté, entretenu et rangé à la fin de son utilisation.

Les responsables légaux sont pécuniairement responsables de tout dégât matériel et devront rembourser le matériel abîmé.

La cigarette et la consommation d'alcool sont interdites dans l'enceinte de la structure. Ceci s'applique à tous les utilisateurs de l'Espace Jeunes.

Toute personne manifestant un comportement étrange et inhabituel pourra se voir refuser l'accès à la structure et le responsable en informera leur parent et ou responsable légal.

Le port du masque est obligatoire au sein de l'espace jeunes, jusqu'à nouvel ordre.

Je soussigné(e).....responsable légal du jeune.....
Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à les respecter.

Fait à le

Signature du responsable

Signature du jeune



AUTORISATION PARENTALE
Utilisation de photos et vidéos

LA passerelle, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des jeunes durant les animations (etc....) pour ses différentes publications (journal, plaquette, site internet,...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée (...) Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits (...) C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame,

Monsieur.....

Autorise(nt) l'espace jeunes de la commune de Châteaubourg à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site internet...) des photos et des vidéos de mon enfant (indiquer le nom et le prénom).....prises au cours d'activités.

Refuse(nt) l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant. (Indiquer le nom et le prénom).....

Fait à Le,

Signature,



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE



.....
.....